

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Téléphone : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les Ennemis des Cultures.



BLÉS ÉTRANGERS : Une Commission vient d'être instituée, en vue de rechercher les quantités totales de blés étrangers entrés en France depuis le 1^{er} mai 1933 et les conditions d'introduction, la destination et l'utilisation de ces blés. Les représentants des producteurs sont : MM. Jacques Benoist, Victor Boret, du Fou, Jules Gauthier, Pointier, Hallé et Vimeux.

GÉNIE RURAL : M. Maitrot, inspecteur du génie rural, vient d'être nommé directeur de l'Ecole supérieure du Génie rural, en remplacement de M. Pélissier, démissionnaire.

LE BLÉ DANS LE NORD : A la suite d'une tournée, le statisticien Sicot considère, sur six départements envisagés, que, dans le Nord, la récolte sera supérieure à celle de l'an passé ; dans le Pas-de-Calais, elle sera égale ; dans l'Aisne, inférieure de 13 % ; dans la Seine-et-Oise, de 14 % ; dans l'Oise, de 13 %, et dans la Somme de 37 %.

LE CHOMAGE : Les statistiques sur le chômage, publiées par le B. I. T. pour les mois d'avril, mai et juin 1934, indiquent, dans l'ensemble, une amélioration.

ABATTOIR MODERNE : Le Conseil municipal de Paris vient d'adopter à l'unanimité un projet de construction d'un abattoir moderne, de porcs. Cette heureuse initiative, sera sans doute une première étape vers la modernisation totale des abattoirs parisiens.

Lutte contre le Doryphore

Nous avons pu nous procurer de nouvelles quantités d'arséniate de plomb, pour les traitements des pommes de terre contre le doryphore. Nos divers agents qui nous avaient adressé de nouvelles demandes d'arséniate, sont aujourd'hui approvisionnés. Que les cultivateurs n'hésitent pas à traiter leurs champs, s'ils ne l'ont déjà fait, pour combattre ce fléau et éviter une plus grande invasion l'an prochain.

Nous rappelons que le prix de vente — sur présentation d'un bon de la Mairie — est de 2 fr. 50 le kilo, ou 5 francs la boîte de deux kilos. Quelques agents ont reçu des bidons de cinq kilos, dont le prix est de 12 fr. 50.

Nous prions les agents qui ne l'ont pas encore fait, de nous adresser leur état récapitulatif mensuel, ainsi que les bons de l'arséniate délivré. Prière de nous verser les fonds à votre Compte postal N° 270-81 Nantes : Syndicat de Défense permanente contre les ennemis des Cultures, 2, rue Scribe.

ON JETTERAIT DES FRUITS ET DES PRIMEURS A PERPIGNAN ?

Au marché de Gros de Perpignan, les abricots et les pêches ont été apportées en quantités tellement considérables que, malgré l'abaissement des prix, ces denrées sont restées sans acheteurs et ont été abandonnées ou jetées au ruisseau.

Cette situation grave et scandaleuse a provoqué une assemblée générale de tous les syndicats agricoles et horticoles du Roussillon qui ont saisi les parlementaires et le préfet des vœux suivants :

« Diminution des frais de transport par chemin de fer, les tarifs actuels dépassant la valeur des marchandises transportées ; nécessité de créer des barèmes à taux dégressifs et des tarifs saisonniers ; observation rigoureuse des contingents et défense de remplacer les catégories de fruits épuisés par d'autres fruits non contingents ; élévation du prix de la licence d'importation à 125 francs ; maintien du droit d'entrée des fruits importés à 10 francs par 100 kilos avec une surtaxe douanière ; contrôle rigoureux, par le service phytologique, des fruits et primeurs infestés en provenance de l'étranger. »

BACK STREET

Experts ministériels, conseillers occultes, parlementaires de la Chambre et du Sénat, viennent de nous doter d'un nouveau statut, d'une neuvième loi pour le sauvetage du blé.

Constations, un coup de plus, que l'expérience des misérables années que nous venons de traverser ne leur a rien appris.

Nous allons encore connaître des jours effroyablement compliqués, des heures stupéfiamment chargées, avec un prix minimum, de multiples contraintes, une impuissante répression des fraudes. Et il nous faudra tirer partie quand même de ce régime, traînant lourdement le stock des 2.000.000 de quintaux d'excédents à résorber, impuissants à le faire.

En face de cet échafaudage, malgré nous, sous notre plume jaillit le titre de la prodigieuse œuvre de la romancière américaine, Fanny Hurst, « Back Street ! »

Notre terre de France, de même que l'héroïne du livre, la pure Ray Schmidt, va encore « en marge de la vie », explorer tout le labyrinthe des pires aventures.

Il s'agit pas de compriser.

Envoyés en je ne sais quelle mystique de primaires, ils ont été incapables d'admettre les plus élémentaires vérités de l'économie politique. Axiomes connus, étudiés, vérifiés, jamais en défaut depuis le lointain compagnon de Montaigne, l'illustre juriste du XVI^e siècle, Jean Bodin de Saint-Laurent. Puissance naturelle de la loi quantitative, celle de l'offre et de la demande.

Malgré les objurgations, les vœux, les motions des usagers les plus qualifiés du blé, Producteurs et Industriels, malgré leur plan constructif offert d'un commun accord, ils ont encore bâti hors des assises solides proposées, et nous voici pour des mois et des mois dans les nuées de je ne sais quelle économie soi-disant dirigée ! Laissez-moi rire ! C'est l'économie à l'envers qu'il faut dire. Comme si on pouvait empêcher l'eau d'aller à la rivière, le vent de tourner, la pluie de tomber.

Nous l'avons dit, nous, Association des Producteurs de Blé, vous dirigeants de la Meunerie Française, vous Associations des Techniciens du Commerce, la question du blé, si angoissante, n'est qu'une question d'excédent. Faire disparaître les blés en trop, c'est résoudre le problème. Supprimant la cause, vous auriez supprimé l'effet.

Précisément, cette année, nous avions une occasion favorable de rentrer, sans trop de peine, dans l'ordre : une récolte déficiente, un petit sacrifice, des frontières bien hermétiques aux importations de froment et de céréales secondaires, nos revenus en quelques semaines, avec un prix rémunérateur pour le pauvre cultivateur, à une économie normale libre, sur un marché désencombré.

Il n'en sera rien. Il faudrait supposer que 1934 soit si déficitaire que, crevant le cercle de papier des interminables règlements, la loi naturelle puisse faire monter les cours au-dessus des échelles fixées !

Nous recevons en dernière heure de nouveaux renseignements sur l'état des récoltes. On s'attend à un déficit important, au Nord comme au Midi.

Serait-il suffisant ? On estime qu'il faudrait un total inférieur de 40 à 50 % à celui de 1933 pour que la taxe soit submergée.

Ce serait une dure leçon ! Hélas les excédents sont encore bien gros, les rentrées de riz asiatique sont limitées !

Il est probable que malgré notre pitoyable moisson, il nous faudra encore revivifier les sables de 33-34, stocker, reporter, être à la merci des fraudeurs et des débrouillards.

Personne d'honnête ne profite de cet état de choses.

« En marge de la vie ». Je le répète, notre époque, compliquée par les choses, détraquée par les esprits. Elle nage dans les rêves les plus étranges ? Y a-t-il une mafia qui s'efforce de désordre ? Dans quel but ?

Et voici la question du blé bien dépassée.

Ce sont des considérations de ce genre qui, faisaient écrire, il y a quelques jours, à l'illustre journaliste, Stéphane Lauzanne : « En pleine folie ». — « Les techniciens de la Société, ne proposaient-ils pas (sans rire, hélas, comme c'est triste !) de créer un institut spécial de Crédit qui fixerait, tous les six mois, la valeur du franc. Pour soutenir cette théorie du franc en caoutchouc, véritable conception d'aliéné, 175 députés se sont trouvés à donner leur voix à ce texte de dément. Le désordre dans la rue, ajoutait-il, est devenu aussi le désordre des esprits. »

Nos lointains ancêtres, les Avernes Gaulois du plateau de Gergovie, tiraient des flèches contre le ciel, au cours des éclipse ! Etaient-ils plus étranges que nous ? Que nous qui, avec de misérables papiers, voulons briser « les lois immuables instituées par la nature des choses ». Assurément non.

Voulant créer de l'ordre, nous ne faisons que du désordre, que vivre en marge de la vie, Back Street, Pur enfantillage, dangereuse folie.

DE CAMIRAN.
Président du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

L'Accord commercial Franco-Britannique et notre Agriculture

L'accord commercial franco-britannique, qui avait été paraphé à Londres le 16 juin et signé le 27 du même mois, a été publié au « Journal Officiel » du 20 juin.

En matière agricole, l'accord stipule que les droits sur les eaux-de-vie et les vins mousseux sont consolidés (droits de base et droits supplémentaires), ainsi que sur les bigarreaux.

Des réductions tarifaires nous sont accordées pour plusieurs espèces de fleurs (perce-neige, grezia, ranoncle, jacinthe, romaine, ixia), pour des salades (laitue, endive, chicorée) en janvier et février et pour les asperges du 1^{er} mars au 15 avril.

D'autre part, par un échange de lettres datées du 27 juin et indépendantes de l'accord commercial, les deux gouvernements se sont notifiés une nouvelle réglementation en matière sanitaire. Aux termes de ces lettres qui ont trait spécialement à la réglementation doryphorique :

« 1^o L'importation des pommes fraîches, des légumes frais, à l'exception des pommes de terre, pourra être effectuée sans restrictions sur le territoire du Royaume-Uni pendant une période s'étendant du 15 octobre au 7 avril pour les produits récoltés sur tout le territoire de la France métropolitaine. Cette période sera prolongée jusqu'au 20 avril pour les produits récoltés dans les départements ci-après : Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Cher, Allier, Saône-et-Loire, Jura, ainsi que dans tous ceux situés au nord de ces départements. Pendant cette période supplémentaire, les envois devront être accompagnés d'un certificat d'origine ;

« 2^o Pour les pommes fraîches, les plantes vivantes et les légumes frais, à l'exception des pommes de terre, la distance de 200 kilomètres actuellement exigée entre les foyers doryphorique et le lieu de la récolte sera remplacée par une distance de 50 kilomètres du lieu le plus proche de la limite de la zone de protection la plus proche établie par les autorités françaises suivant leur réglementation doryphorique. »

De son côté, le gouvernement français a modifié le régime des importations en France des pommes de terre de semences originaires de Grande-Bretagne. Celles-ci pourront être introduites dans notre pays à la condition d'avoir été récoltées sur des points distants d'au moins 75 kilomètres du foyer doryphorique le plus proche.

Cet accord qui est valable jusqu'au 31 mars 1935, sera renouvelable par tacite reconduction, s'il n'a pas été dénoncé par l'un des gouvernements deux mois avant l'arrivée à expiration.

Un Brin de Causette...



Perquoi qui en a qui rigolent de voir des pêcheurs à la ligne, qui sont, les dimanches, tout along des rivières, immobiles comme des statues à surveiller leur bouchon ?

Après tout y faisant de mal à personne — p'têtre même point aux barbillons — et pis la pêche c'est un sport comme une autre. Chacun avant ben le droit de s'amuser comme y peut : les uns sont amateurs des coups de fusils ; les autres recherchent des bigornos ou des berniques ; d'autres aiment mieux la bécane, la marche à pied, l'alpinisme, l'aviron ou la course aux papillons... d'autres qui préfèrent chasser des verres, histoire de passer le temps. Tout ça, c'est question de goût et d'entrainement.

C'est aussi affaire de tempérament ! On dit que les chasseurs sont du monde sanguinaire, que les amateurs de vélo pouvant point rester en place, que les aviateurs sont des hommes zailés et que les pêcheurs sont terribles patients et des pacifistes, qui ferait point de mal à une mouche — sauf à celle qu'est sur leur hameçon. A propos d'hameçon, j'en ai vu donner un tuyau pour amorce comme y faut et remporter des grosses pièces : Essayez dans les larves de doryphores. Beaucoup de poissons ont été friands et vous emportez vos missettes. On verra des doryphores à pas cher... même qu'un jour on en aura p'têtre point assez pour les pêcheurs, qui faudra en faire l'élevage ! Ça c'est une trouvaille...

De tout temps les hommes ont aimé la pêche. Ils ont même commencé par pêcher avant de chasser. Et pis faut croire que not' pays était un paradis rêvé, pour ce genre de sport, puisqu'on l'avait baptisé la Gaule ! La Gaule a disparu, comme de juste, de dessus les cartes de géographie, mais les gaulois, les chevaliers de la gaule — et même de la Gaule Nantaise — sont toujours dignes de leurs aïeux. Y sont francs de pied et de cœur.

Avez-vous point assisté, un de ces derniers dimanches, à un Concours de pêche à la ligne, d'une de nos vaillantes Sociétés, comme c'est qui en a par chez nous ? Y a d'abord le défilé des concurrents, musique en tête, avec leurs galurins de paille et tout leurs zairails. Pis, le bataillon va prendre position à long de la rive, chacun occupant son poste en silence, comme si qui aurait des boches de l'autre côté de l'eau. Y s'agit ben sûr de point effrayer le poisson et de l'appâter pour qui vienne mordre vot' hameçon, plutôt que cueuses des onasins. Un coup que l'heure est passée fallant cesser le feu y toutes les lignes ; alors les commissaires venant passer la pêche de chacun pour opérer le classement. Y a souvent des lots pépérés à gagner et j'en connais un qu'avait décroché une demi-barrique de Muscadet. Ça c'est un tour de force, avec une gaule !

Après la pêche, le monde vot' se rafraîchir dans les cafés à boire un coup de pinard. C'est qu'on attrappe la pépie à force de tenir une gaule en plein soleil ! Et pis, par goût et par prédilection, les pêcheurs vivent du vin, comme les poissons vivent du l'iau. Y a point de pêcheurs sans verne de vin, comme y a point de verre de vin sans poissons. Les uns vont point sans les autres ! Allez dans manger une bonne friture, un anguille tartare, ou un brochet beurre blanc, sans boire un bon coup de gros-plant, ou de muscadet. Ren que pour ça nous devons aimer la pêche et les pêcheurs pique y sont de grands consommateurs du jus de nos vignes et qui nous donnent le plaisir de manger un p'tit de poissons.

Quant aux poissons de mer, c'est ben dommage, on en voye guère sur nos tables dans les campagnes, rapport qu'on nous le vend ben trop cher et que ça serait pécher d'en manger à des prix pareils. C'est y qui nous prennent pour des baigneurs, ou des Américains ?

maître Jeannot

La Loi sur le Blé

Modalités d'application du Prix minimum du Blé indigène

pour la période du 16 Juillet 1934 au 15 Juillet 1935

Le Ministre de l'Agriculture, Vu les articles 1^{er} et 1^{er} bis de la loi du 10 juillet 1933, relative à l'organisation et à la défense du marché du blé, modifiée et complétée par les lois des 28 décembre 1933, 17 mars et 9 juillet 1934 ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 1933, fixant les modalités d'application du prix minimum indigène pour la période du 15 juillet 1933 au 15 juillet 1934 ; Vu l'avis du comité national d'organisation et de contrôle de la production et du commerce des céréales ; Sur la proposition du directeur de l'Agriculture,

Arrête :

Article 1^{er}. — Pour la période qui s'étend du 16 juillet 1934 au 15 juillet 1935 (sauf pour les blés reportés de la récolte 1933), le prix minimum de base au-dessous duquel ne peut être vendu le quintal de blé destiné à la consommation humaine, de qualité saine, loyale et marchande, est fixé à 108 francs.

Ce prix s'applique au blé mis en sacs fournis par l'acheteur, pesant de 74 kilogr. à 74 kilogr. 999 à l'hectolitre, contenant au maximum 2 p. 100 d'impuretés autres que le blé cassé et au maximum 5 p. 100 de blé cassé.

Art. 2. — Est réputé sain, royal et marchand, le blé ayant moins de 16 p. 100 d'humidité, sans odeur désagréable, pesant au moins 69 kilogr. à l'hectolitre, contenant moins de 5 p. 100 d'impuretés autres que le blé cassé et moins de 8 p. 100 de ce dernier.

Les blés ne possédant pas l'ensemble des caractères énoncés au paragraphe précédent, ne peuvent circuler, ni être mis en vente, ni achetés, à moins qu'ils n'aient été au préalable dénaturés, dans les conditions fixées par arrêté du ministre de l'Agriculture.

Art. 3. — Le prix minimum fixé à l'article 1^{er} est exclusif de tous frais de courtage, commission et transport, mais avec faculté pour l'agriculteur, d'une part, d'assurer par les moyens propres de son exploitation ou des moyens équivalents, le transport du blé au lieu de livraison, dans les conditions consacrées par les usages agricoles locaux et, d'autre part, de consentir à tout intermédiaire ou à tout acheteur, inscrit au rôle des patentes, autre qu'un meunier ou qu'un boulanger, une commission unique qui ne pourra excéder 2 francs par quintal.

Art. 4. — Le prix minimum de base fixé par l'article 1^{er} s'applique sans majoration jusqu'au 31 octobre 1934. Postérieurement à cette date, les prix minima de base sont fixés ainsi qu'il suit :

109 fr. du 1^{er} au 30 novembre 1934.
110 fr. du 1^{er} au 31 décembre 1934.
111 fr. du 1^{er} au 31 janvier 1935.
112 fr. du 1^{er} au 28 février 1935.
113 fr. du 1^{er} au 31 mars 1935.
114 fr. du 1^{er} au 30 avril 1935.
116 fr. du 1^{er} au 30 mai 1935.
118 fr. du 1^{er} juin au 15 juillet 1935.

Art. 5. — Lorsque le poids à l'hectolitre est égal ou supérieur à 75 kilogr., les prix minima visés à l'article 4 sont majorés ainsi qu'il suit :

De 75 kilogr. à 75 kilogr. 999, majoration de 50 centimes.
De 76 kilogr. à 76 kilogr. 999, majoration de 1 fr.
De 77 kilogr. à 77 kilogr. 999, majoration de 1 fr. 50, etc.

Art. 6. — Lorsque le poids à l'hectolitre est inférieur à 74 kilogr., les prix minima visés à l'article 4 subissent les réductions suivantes :

De 75 kilogr. 999 à 73 kilogr., réduction de 50 centimes.
De 72 kilogr. 999 à 72 kilogr., réduction de 1 fr.
De 71 kilogr. 999 à 71 kilogr., réduction de 1 fr. 50.
De 70 kilogr. 999 à 70 kilogr., réduction de 2 fr.

De 69 kilogr. 999 à 69 kilogr., réduction de 2 fr. 50.

Art. 7. — Le poids à l'hectolitre sera obligatoirement déterminé pour chaque lot différent au moyen de la trémie conique de 50 litres.

Art. 8. — Lorsque le blé contient plus de 2 p. 100 d'impuretés autres que le blé cassé, les prix minima visés à l'article 4 subissent les réductions suivantes :

De 2 à 3 p. 100, réduction de 75 centimes.
De 3 à 4 p. 100, réduction de 1 fr. 50.
De 4 à 5 p. 100, réduction de 2 fr. 25.

Sont considérés comme impuretés les corps étrangers, les grains ou graines autres que le blé se rencontrant naturellement avec cette céréale.

En ce qui concerne les grains nuisibles tels que l'ail, le fenugrec, le millet, le mélayre, les réductions de prix auxquelles donnera lieu leur présence, ainsi que la proportion de ces grains au-delà de laquelle le blé ne sera pas considéré comme marchand, résulteront des usages locaux, loyaux et constants en vigueur dans le département.

Sur la demande des groupements professionnels agricoles commerciaux ou industriels intéressés, ces usages seront définis par le comité départemental d'organisation et de contrôle de la production et du commerce des céréales, à moins qu'ils ne l'aient déjà été en exécution de l'article 6 de l'arrêté du 13 juillet 1933.

Art. 9. — Lorsque le blé contient plus de 5 p. 100 de blé cassé, les prix minima visés à l'article 4 subissent les réductions suivantes :

De 5 à 6 p. 100, réduction de 50 centimes.
De 6 à 7 p. 100, réduction de 1 fr.
De 7 à 8 p. 100, réduction de 1 fr. 50.

Art. 10. — Le directeur de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 juillet 1934.
Henri QUEUILLE.

Dispositions principales de la Loi

Nous ne donnerons pas une analyse détaillée de la loi que nous avons publiée les premiers dans la Presse. Malgré sa longueur et l'abondance des débats qui l'ont accompagnée, elle n'apporte que peu de choses.

Voici les commentaires de notre vaillante Association Générale des Producteurs de Blé :

I. — Régime de la prochaine campagne

La nouvelle loi proroge l'application du prix minimum pour la prochaine campagne.

Le prix minimum constitue d'ailleurs la mesure essentielle de la loi. Rien ou à peu près n'est prévu pour assurer la résorption des excédents ou pour limiter les entrées de produits fourragers.

C'est exactement la politique inverse que nous avions préconisée. Le fait de décréter un prix minimum ne constitue pas — l'expérience vient de le montrer cruellement — une politique suffisante pour les années excédentaires.

Le noyau du problème reste l'assainissement du marché du blé et des céréales secondaires.

L'opinion de l'Association générale des Producteurs de blé n'a jamais variée : le prix minimum ne peut être qu'une mesure passagère répondant à des circonstances exceptionnelles. Son maintien comme un régime durable conduirait le marché à la surproduction permanente, malgré toutes les réglementations de plus en plus artificielles que l'on pourra imaginer ; ou bien le prix minimum se transformera inévitablement en prix maximum pour comprimer, arbitrairement, le prix du blé.

L'Association générale des Producteurs de blé avait estimé que la seule solution saine était la suivante : on ne peut pas revenir brusquement à la liberté du prix avant d'avoir assaini le marché. Donc, il fallait maintenir, provisoirement, un prix minimum ; porter tout l'effort sur la résorption des excédents par les me-

suures les plus énergiques, étant entendu que l'on rétablirait la liberté des prix une fois l'assainissement du marché réalisé.

Dans le système d'un prix minimum, mesure provisoire, le niveau des prix n'avait qu'une importance secondaire. On devait arriver très rapidement, avec le concours de toutes les professions, à dégrader le marché de ses excédents pour que les cours s'établissent naturellement à un niveau suffisant. La loi nouvelle fait du prix minimum pour toute la campagne, la mesure essentielle.

Au moins faut-il dans ces conditions que le prix fixé corresponde à l'insuffisance de la récolte.

A la Chambre, un amendement présenté par M. Deschizeaux, tendant à fixer le prix minimum à un niveau supérieur à 115 francs a été repoussé par 410 voix contre 175.

Finalement, la loi prévoit que le prix sera fixé par le Ministre de l'Agriculture, en tenant compte du cours mondial majoré du droit de douane.

II. — Mesures de résorption

Rien de nouveau n'est prévu pour résorber les excédents. On prévoit l'abaissement du taux de blutage, mesure déjà décidée par les trois lois antérieures et restée inappliquée faute de contrôle et par suite des exonérations à la base.

Il faut faire jouer cette mesure au maximum, mais on peut craindre que cette réglementation soit insuffisante pour dégrader le marché si la récolte nouvelle n'est pas très déficitaire. Les très nombreuses réponses reçues au questionnaire de notre dernier bulletin — dont nous remercions très vivement nos adhérents — ne permettent pas, pour le moment, de conclure que la récolte sera très inférieure à la moyenne. Il aurait donc fallu pouvoir être prêt à mettre en œuvre des mesures efficaces.

L'Association générale des Producteurs de blé avait préconisé un prélèvement obligatoire sur toute livraison de blé nouveau en meunerie. Bien entendu, on n'aurait appliqué cette mesure qu'en cas d'extrême nécessité, et suivant les cas.

M. Despey-Pol, député du Nord, a exposé à la Chambre le mécanisme de ce blocage.

M. Patizel, sénateur de la Marne, a défendu très courageusement au Sénat un amendement dans ce sens. Cet amendement, combattu par le Ministre de l'Agriculture, a été rejeté.

III. — Dispositions relatives au report

La loi prévoit : 1^o La possibilité d'organiser le report par la meunerie et le négociant même pour les quantités qui n'ont pas pu être payées, comme prévu par la loi du 17 mars, par l'intermédiaire de caisses de crédit et dans la limite des déclarations faites au 31 décembre et au 15 mai. Un contrôle a d'ailleurs déjà été organisé pour vérifier les déclarations.

2^o La possibilité d'obliger les meuniers, à partir du 16 juillet, à incorporer des blés de report provenant de contrats de stockage transformés en contrats de report. Cette mesure pourra permettre dans une certaine mesure aux coopératives ayant peu vendu de bénéficier de ce débouché pendant le mois de juillet.

3^o Des modalités de contrôle pour la vente des blés reportés.

Ces blés doivent être accompagnés de pièces de circulation.

Les attestations de vente des blés reportés seront délivrées non pas par les groupements eux-mêmes mais par le Comité interprofessionnel. L'organisation matérielle du Comité permettra de suivre au jour le jour la vente des groupements et l'emploi par les meuniers.

La loi institue également le contrôle « a priori » : elle prévoit que les acquits de farine ne seront délivrés aux meuniers qu'après justification d'achat des blés reportés et après justification de la dénaturation des farines basses.

IV. — Financement

La loi prévoit une avance de 500 millions à la Caisse Nationale de Crédit Agricole, somme qui, ajoutée aux 300 millions déjà prévus auto-

rieurement, devrait permettre aux Caisses de Crédit Agricole d'accorder des avances sur les blés reportés.

Par ailleurs, l'Union Nationale des Coopératives a mis au point avec la Banque de France un programme précis de financement, en particulier pour les blés de stockage faisant l'objet de contrats de report. Il prévoit notamment la prorogation des avances faites sur les blés stockés faisant l'objet de contrats de report jusqu'au 31 décembre et même jusqu'au 31 janvier.

V. — Dispositions diverses

La loi prévoit une série de dispositions concernant le paiement de la taxe à la mouture, les dépenses de contrôle, etc.

Signalons enfin un article ayant pour objet de réglementer la fabrication de la bière et de réduire à 15 % l'emploi des produits autres que le malt d'orge et le houblon.

Cette mesure que nous avons demandée en vain pendant des années a été votée en une fin de séance sans discussion devant quelques dizaines de parlementaires.

VI. — La question des exonérations

Des dispositions d'une très grande importance et d'une extrême gravité ont été adoptées par le Parlement, malgré les efforts que nous avons faits pour améliorer les textes.

Les « exonérations » ont déjà fait échouer les mesures les plus importantes des trois précédentes lois sur le blé.

Dans la nouvelle loi, la démagogie parlementaire vient d'étendre les exonérations encore davantage, au risque de mettre en échec tout le report.

Jusqu'à présent il n'était prévu d'exonération que pour la taxe de 3 francs et pour le blutage. Exceptions d'ailleurs trop larges, reposant sur des bases imprécises à la discrétion des préfets.

La nouvelle loi, en outre, d'employer des blés de stockage ou de report, tous les moulins, quelle que soit leur puissance d'écrasement, « travaillent à façon ou par voie d'échanges, soit avec les agriculteurs, soit avec les boulangers, soit avec les boulangeries coopératives agricoles ».

Cette exonération s'applique exclusivement au travail des blés « exemptés du paiement de la taxe de 3 fr. ». Or, les conditions de l'exonération de la taxe de 3 francs, déjà très larges, ont encore été aggravées par la loi.

En principe, cette exonération doit tenir compte des usages locaux, mais, en pratique, si dans certains départements les préfets ont résisté à la demande des Chambres d'Agriculture et des Groupements agricoles, dans d'autres départements on a exonéré tout le monde.

La limite même de 3 quintaux par personne, contrôlée dans les conditions fixées au décret du 16 avril n'est pas toujours respectée.

Le contrôle va encore être rendu plus difficile car la loi ne prévoit pas des règles générales fixes par décret, mais des conditions particulières précisées par arrêté préfectoral. Jusqu'ici l'intérêt des producteurs seul était en jeu, maintenant, étant donné l'écart entre le prix du blé libre et le prix du blé reporté, les mouturiers inciteront les producteurs à bénéficier de l'exonération.

Si les groupements agricoles et les préfets n'opposent pas un barrage immédiat, il est à craindre qu'un gros volume de blé pour la consommation agricole n'échappe à la règle générale ; les possibilités de fraude risquent encore d'élargir des exemptions déjà trop nombreuses. Les journaux représentatifs de la petite et de la moyenne meunerie interprètent le texte voté comme leur donnant la possibilité d'échapper à l'emploi des blés de report.

Par ailleurs, le rendement de la taxe de 3 francs au mois de mai dernier a fait apparaître que 3 millions de quintaux seulement au lieu de 6 payaient cette taxe. Ce n'est là qu'une indication certes, mais qui peut faire craindre pour l'avenir un gros déficit. Au pourcentage d'emploi de 50 % de blés reportés c'est huit mois qu'il aurait fallu pour écouler le report, mais, s'il y a de grosses exonérations, c'est un an, peut-être plus, qui sera nécessaire.

Il était juste de prévoir certaines exonérations pour l'emploi des blés reportés. Mais il fallait que ces exonérations fussent limitées strictement aux producteurs ne récoltant du blé que pour la consommation familiale et que seuls les petits moulins puissent en bénéficier.

C'est dans ce sens que notre Association avait transmis un projet au ministre de l'Agriculture le 4 juin. Des amendements tendant à restreindre ces exonérations ont été soutenus avec beaucoup d'énergie au Sénat par M. Linyer et à la Chambre par M. Montigny. Ces amendements, qui n'ont pas été appuyés par le ministre de l'Agriculture, ont été repoussés.

La situation créée par la loi nouvelle est certes des plus graves, mais ce serait une erreur, croyons-nous, que d'abandonner la lutte. Il faut faire l'impossible pour limiter les dégâts causés par les exonérations par rapport à la portée de la loi nouvelle. Nous avons demandé immédiatement au ministre de l'Agriculture de prendre les dispositions suivantes :

1° Adresser aux préfets des instructions pour que les conditions de l'exonération soient appliquées dans toute la France selon une méthode uniforme.

Nous demandons à toutes les Chambres d'Agriculture et à tous les Groupements agricoles d'intervenir dans tous les départements auprès des préfets pour limiter les exonérations aux petits producteurs ne récoltant que pour la consommation familiale et seulement dans les communes où l'échange était un usage courant. Même dans les départements déficitaires, les producteurs comprendront qu'ils seront victimes d'exonérations trop larges qui risqueraient d'amener un effondrement complet du marché du blé.

2° Préciser les conditions de contrôle de cette exonération. Ce contrôle ne doit pas consister seulement comme maintenant dans la délivrance d'un papier par le producteur au meunier. Il faut que les quantités exonérées fassent l'objet d'une pièce justificative délivrée par les Contributions Indirectes transmise par le producteur au meunier.

Par ailleurs, il faut que le meunier avertisse le Comité interprofessionnel de cette exonération par l'envoi d'une pièce justificative analogue aux attestations d'emploi de blé stocké ou reporté. De cette façon le Comité pourra savoir au jour le jour quels sont les meuniers en règle et ceux qui ne le sont pas.

3° Prévoir un pourcentage d'emploi de blés de report aussi élevé que possible.

Le ministre avait envisagé 50 %. Des difficultés sérieuses s'opposent à la fixation d'un pourcentage plus élevé : répartition du blé, écoulement de la récolte 1934, situation des départements déficitaires, etc.

Mais une question prime tout, c'est l'impossibilité pour les Groupements de liquider l'opération au-delà d'une certaine époque.

Des promesses solennelles ont été faites par plusieurs lois successives aux coopératives, elles doivent être tenues. S'il en était autrement, il ne faudrait plus compter sur nos coopératives dans l'avenir pour assurer la défense du marché du blé.

RIZ D'INDOCHINE

« L'Agriculture française, les indigènes indochinois sacrifiés aux industries exportatrices et aux importateurs de riz »

La Chambre, le Sénat, le Gouvernement, sur la question des importations de riz, viennent de sacrifier les intérêts agricoles français.

Cette question, d'une importance capitale, posait tout le problème de la politique coloniale de la France. Parlement et Gouvernement n'ont pas hésité : malgré l'attitude courageuse et les protestations de quelques véritables amis de l'agriculture, les intérêts agricoles français et ceux des producteurs coloniaux ont été sacrifiés sciemment, par certains, aux intérêts de l'industrie exportatrice, des importateurs de produits coloniaux et à certains intérêts financiers.

Pour défendre cette mauvaise cause le Ministre des Colonies et les soi-disant défenseurs de l'Indochine ont utilisé des chiffres faux et tendancieux ; pour finir, ce fut l'escamotage de deux scrutins publics permettant au Parlement de sacrifier l'agriculture sans laisser de traces individuelles.

Voici les faits :

1° L'Indochine exportait depuis toujours en Extrême-Orient, — son débouché normal, — la presque totalité de ses excédents de riz : soit 12 millions de quintaux environ. En échange, elle recevait de ses acheteurs étrangers, des produits industriels.

2° Pour servir de puissants intérêts bancaires on n'a pas hésité à stabiliser la piastre sur l'or — à isoler complètement l'Indochine de son milieu commercial traditionnel.

3° Pour réserver le marché indochinois aux industries françaises exportatrices le « statut douanier colonial de 1928 » a entouré notre colonie d'une barrière douanière prohibitive contre les produits industriels étrangers ; cette politique a provoqué de la part des pays, acheteurs du riz d'Indochine, des représailles lui fermant en Extrême-Orient ses débouchés normaux.

Par contre-coup, cette politique d'« Union douanière » oblige le marché agricole français à absorber tous les excédents de riz indochinois. Cette politique ruine l'indigène : parce que son riz ne peut être vendu sur le marché français, engorgé lui-même et beaucoup trop éloigné, qu'à des cours très bas ne laissant pour le producteur, à la rizière, qu'un prix de famine. Parce que les produits industriels venant de France, à l'abri de tarifs douaniers prohibitifs contre les objets étrangers, sont beaucoup plus chers pour l'acheteur indigène.

Politique « coloniale » indigne d'un pays tel que le nôtre et qui se terminera mal.

Cette politique bouleverse le marché agricole français et va ruiner l'agriculture : Nous recevons autrefois à peine 2 millions de quintaux de riz, aujourd'hui 5 millions 1/2, demain — on nous a prévenu — c'est beaucoup plus, peut-être 10, 12 millions de quintaux qu'il faudra absorber.

Nos céréales secondaires et notre blé doivent être sacrifiés aux importations coloniales, pour le bon plaisir de l'industrie exportatrice.

16^{fr.} POLAZUR Huile pour autos VENTE BIDON PERDU

Quelques chiffres suggestifs...

Lors de son assemblée générale, l'Union des Syndicats Agricoles du Finistère et des Côtes-du-Nord a protesté avec indignation contre la situation accusant les cultivateurs d'être les fauteurs de la vie chère. Le tableau que nous publions ci-dessous, adressé aux Pouvoirs publics à l'issue de la réunion, montre clairement que l'agriculture a déjà pratiqué une très large déflation, mais que malheureusement son exemple n'a pas été imité par les autres professions.

Les cultivateurs vendent :			
	1934	1931	1914
Le blé.....	110	150	27
L'avoine.....	50	90	18
L'orge.....	70	90	18
Les pommes de terre.....	25	40	6
Le bœuf sur pied.....	2 50	6	0 90
Le veau sur pied.....	3 50	7	1
Le porc.....	4 50	8	1 10
Les pommes à cidre.....	190 lat.	360	100

Les cultivateurs paient :			
	1934	1931	1914
Le pain.....	1 90	2 25	0 40
La viande de bœuf.....	8	8 50	1 20
La viande de veau.....	12	12	1 50
La viande de porc.....	11	14	1 50
Le sucre.....	4 25	4 25	0 75
Le vêtement.....	350	500	60
Les chaussures.....	90	115	17
Superphosphate 14 %.....	25 05	29 05	6 20
Serrures 15 %.....	24 05	26 05	5 40
Ferrures de chevaux.....	16	18	1 00

De tels chiffres se passent de commentaires... La diminution du coût de la vie ne peut être obtenue que par la réduction des impôts et du bénéfice des intermédiaires, ces deux facteurs étant particulièrement responsables de l'écart considérable existant entre les prix de détail et les prix à la production.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OBLIGATIONS DU TRÉSOR

4% REMBOURSABLES A 1.400 Frs
PAR OBLIGATION DE 1.000 Frs

Le remboursement aura lieu en 50 ans au plus, par tirages au sort semestriels. Exemples de toutes Taxes spéciales sur les Valeurs Mobilières.

Ces obligations seront inscrites au Grand Livre de la Dette Publique et bénéficieront de tous les privilèges et immunités attachés aux Rentes Françaises. Les coupons semestriels de Frs 20 seront payables les 16 Janvier et 16 Juillet.

PRIX D'ÉMISSION : 950 Frs
par Obligation de 1.000 frs de capital nominal

On souscrit soit en numéraire, soit par la remise de bons du Trésor 5% 1924-1934 qui sont repris à raison de Frs 756,25 par bon.

Au gré du souscripteur : Obligations AU PORTEUR de 1.000 et 5.000 Frs. Obligations NOMINATIVES de 1.000 ou multiples de 1.000 Frs.

On souscrit aux Caisse suivantes :

Ministère des Finances (Service des Emissions, Pavillon de l'Or) — Recette Centrale des Finances et Recettes-Perceptions de la Seine — Trésoreries Générales — Recettes des Finances — Perceptions — Recettes des Postes et Télégraphes — Banque de France — Banques et Etablissements de Crédit.

Notes d'actualité sur le Chou fourrager

Le chou fourrager tient dans notre région une grande place dans l'alimentation hivernale du bétail, et le cultivateur qui a l'habitude de le repiquer fin juin, début juillet, se demande avec inquiétude si la sécheresse va lui permettre de consacrer, cette année, au chou fourrager, la place qui lui est normalement réservée.

Il n'y a encore rien de perdu, le chou fourrager peut se repiquer dans de bonnes conditions, sous notre climat, jusqu'à la fin de juillet, et dans les années sèches on attend souvent les « pleurs » de la Madeleine (22 juillet) pour faire cette opération. De plus, cette année, la terre est en général très bien préparée, n'ayant pas été battue par des pluies d'orage ou des pluies trop abondantes, de sorte qu'on pourra profiter de la première pluie pour effectuer le repiquage dans de bonnes conditions. Mais il faudra faire très vite à ce moment-là.

Les bons cultivateurs ont déjà enfoui, il y a quelques semaines, la sylviculture destinée à apporter la potasse nécessaire au chou, qui est, de toutes les plantes cultivées, celle qui a le plus besoin de potasse. Si cet élément lui fait défaut, le chou « brime » ou « dégonfle » en septembre et sa valeur nutritive est très inférieure.

Aujourd'hui il est trop tard, surtout par ce temps sec, pour apporter la potasse sous forme de sylviculture et le cultivateur doit avoir recours au chlorure de potassium à la dose de 150 à 300 kilos à l'hectare, suivant l'importance de la fumure au fumier de ferme.

L'acide phosphorique est aussi indispensable pour la réussite du chou fourrager et le phosphate bicalcique à la dose de 150 à 200 kilos à l'hectare lui convient parfaitement.

Phosphate bicalcique et chlorure se mélangent très bien ensemble et l'apport peut être fait immédiatement sur le terrain en attendant la pluie. Lorsque celle-ci viendra, le cultivateur n'aura plus de préoccupation de fumure et pourra repiquer sans perdre de temps.

J. VALENTIN, Ingénieur agronome.

COFFRES-FORTS BAUCHE



LES CONCOMBRES

Par ces temps de chaleur dépassant la normale, que nous traversons, il est presque rafraîchissant de parler de ces légumes et de leur culture. Le concombre cultivé (« Cucumis salivus ») est un utile représentant de cette importante famille de cucurbitacées à plantes aux amples feuilles, et aux fruits souvent très gros qui évoquent toujours à notre esprit un paysage tropical par leur riche verdure, leurs fruits et leurs fleurs abondantes.

Les tiges sont rampantes, courbues, les fleurs d'un jaune plus ou moins verdâtre, les unes mâles, les autres femelles ; on distingue ces dernières par l'ovaire déjà formé et indiqué avant la floraison. Les graines sont aplaties, un gramme en contient à peu près 35. La durée germinative de ces graines peut aller jusqu'à dix ans.

Parmi les bonnes variétés, on peut citer :

Le Concombre brodé de Russie, très hâtif, à petits fruits.

Le Concombre blanc hâtif, le Concombre blanc long, le Concombre blanc long Parisien, de 0 m. 50 de long sur 0 m. 08 de diamètre. Le pied fort et bien fumé peut nourrir cinq fruits.

Le Concombre blanc très gros dit Bonheur, qui peut atteindre facilement deux kilos, très cultivé près de Paris, de façon industrielle, pour la parfumerie qui en a l'emploi.

Le Concombre jaune hâtif de Hollande, d'un jaune un peu orangé à maturité.

Le Concombre jaune gros, qui atteint 1 kilo, 1/2.

Le Concombre vert long ordinaire, à chair ferme et croquante, la peau reste d'un vert foncé jusqu'à la maturité, où elle devient jaune brun. On le consomme avant la maturité, il donne une salade très rafraîchissante.

Le Concombre vert long géant, à écorce assez mamelonnée ; fruit dépassant 0 m. 40 de long.

Le Concombre vert long anglais, bon race, très appréciée de nos voisins, qui ont un faible pour les concombres de cette couleur, longs

et cylindriques. Ils ont la chair très pleine et grainée peu.

Comme sous-races de ce groupe, on peut citer : le Concombre vert long de Cardiff, demi-hâtif, le Concombre vert long Duc de Bedford, très bon pour bûches chauffées ; le fameux Concombre Rollinson's, télégraph, très bon pour la culture sur couche, très productif, chaque pied peut donner huit fruits, les premiers étant cueillis jeunes. Ils peuvent atteindre 0 m. 60 de haut. La chair est blanche, ferme, très pleine.

Le Concombre vert très long de Chine, marqué de lignes longitudinales blanchâtres.

Le Concombre vert d'Athènes, à fruits dépourvus de bosses ; cueilli un peu avant maturité, il se conserve frais et ferme plusieurs jours.

Puis, la série des Concombres à Cornichons, races du Midi, races de Paris.

Cornichon fin de Meaux, vigoureux et rustique, poussant vite et est très fertile.

Le Cornichon amélioré de Bourbonne, à fruits très abondants, qui ont besoin d'être cueillis souvent.

Le Cornichon vert gros, qui donne aussi en abondance avec des fruits cueillis jeunes et qui se renouvellent très bon pour la culture de pleine terre en grand pour la vente.

CULTURE

A présent que nous avons vu les races les plus intéressantes de ces groupes variés, à utilisations diverses, voyons la culture qu'il faut leur donner.

En fait, elle ne diffère pas beaucoup de celle de leurs cousins, les melons. Rappelons toutefois qu'on peut les cultiver en pleine terre bien plus que les melons. Ils ont en général besoin de moins de chaleur (étant cueillis le plus souvent avant maturité), surtout les concombres, races à cornichons, dont les fruits sont récoltés très jeunes pour être confis dans le vinaigre. La taille à appliquer aux concombres est à peu près celle des melons à petits fruits. En pleine terre, on ne taille généralement pas, aussi la floraison se prolonge pendant plusieurs mois, quand on enlève les fruits au fur et à mesure qu'ils se forment.

Il faut aux concombres, comme aux autres cucurbitacées, une terre riche, chaude, bien fumée. Ils redoutent le froid et l'humidité. Ne pas oublier que ces plantes se croisent et s'hybrident avec la plus grande facilité entre elles.

Pour la culture de pleine terre, les plants élevés sur couche sont repiqués en ligne dans des trous contenant une bonne fourchée de fumier riche, et rechargé de terre riche et de terreau. Pendant les premiers jours, on peut les abriter au moyen de cloches de verre, ou de cloches en toile ou papier huilé, tendues ouvertes sur des arceaux. Dès qu'il fait assez chaud, enlever ces abris et biner.

G. DURIVAUT, Ingénieur horticulteur.

BLANCHISSAGE DOMESTIQUE du LINGE

La bonne méthode, la plus efficace, la moins coûteuse est de faire deux opérations successives : d'abord lessivage du linge avec emploi d'une lessive de qualité et de savon. Ensuite, blanchiment dans un bain renfermant 1 litre d'Eau de Javel pour 15 à 20 litres d'eau froide (faire tremper 2 heures). Seul l'oxygène qui se dégage alors, donne blancheur uniforme et stérilisation complète du linge, sans altérer la fibre. Rincez soigneusement. Rejetez tout procédé tendant à faire en une seule opération lessivage et blanchiment, car c'est l'action combinée de l'oxygène et des produits servant au lavage qui provoque l'usure de votre linge.

(Extrait des recettes de Javel la Croix)

Sacs à Grains

Nous pouvons fournir à nos adhérents des sacs neufs, 1^{er} choix, à couture double rabattue, marques ou non, aux prix nets ci-dessous, départ Nantes :

SACS POUR UN HECTOLITRE 125 x 60		
Qualité	Poids	Prix
Jute N° 1.....	550 gr.	4 10
— N° 2.....	650 gr.	4 35
— N° 3.....	850 gr.	4 85
— supérieur.....	635 gr.	6 35
Pur lin.....	475 gr.	7 35

SACS POUR 100 KILOS 133 x 70

Qualité	Poids	Prix
Jute N° 0.....	675 gr.	4 35
— N° 1.....	695 gr.	4 85
— N° 2.....	800 gr.	5 10
— N° 3.....	880 gr.	5 60
— supérieur.....	785 gr.	7 50
Pur lin.....	585 gr.	9 45

Réduction par quantité. Le type « jute supérieur » convient également pour farine et peut se faire en 155 x 54 pour un hecto.

Machines Agricoles

Pressoirs

Différents modèles des meilleures marques. Nous ne pouvons à cette place les énumérer tous. Prière de nous consulter à Nantes.

Pressoirs en chêne ; appareil de serrage à mouvement vertical (système breveté) ou à mouvement horizontal, au choix.

A CHARGE CARREE, SUR PIEDS :

Dim. vis	Table	Charge	Poids	Prix complet
60	1 m 10	0 m 80	350 k.	1.250 fr.
70	1 m 30	1 m 00	600 k.	1.750 fr.
80	1 m 50	1 m 20	850 k.	2.230 fr.
90	1 m 75	1 m 35	1.200 k.	2.680 fr.
100	2 m 00	1 m 60	1.800 k.	3.630 fr.
110	2 m 30	1 m 90	2.850 k.	4.980 fr.
120	2 m 60	2 m 10	3.900 k.	6.430 fr.
130	2 m 90	2 m 40	4.800 k.	8.360 fr.

A CLAIRE CIRCULAIRE, SUR PIEDS :

Dim. vis	Claires	dim. inf.	Poids	Prix complet
50	0 m 70	0 m 60	250 k.	1.090 fr.
60	0 m 85	0 m 70	440 k.	1.440 fr.
70	1 m 01	0 m 75	700 k.	2.040 fr.
80	1 m 17	0 m 85	1.000 k.	2.680 fr.
90	1 m 38	1 m 05	1.400 k.	3.230 fr.
100	1 m 58	1 m 20	2.100 k.	4.530 fr.
110	1 m 80	1 m 40	3.200 k.	6.050 fr.
120	2 m 00	1 m 40	4.250 k.	7.040 fr.
130	2 m 30	1 m 10	5.200 k.	9.730 fr.

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents. Tailles intermédiaires, en modèles sur chariot à quatre roues, sur demande.

VEIS DE PRESOIERS ET APPAREILS SEULS, nous consulter.

Fouloirs

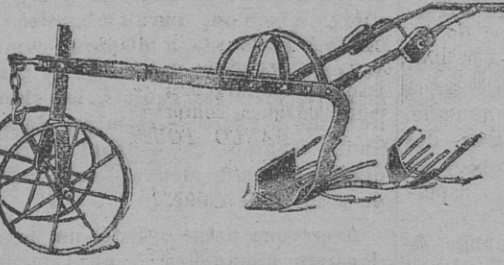
Fouloirs pour vendanges, à cylindres cannelés. Construction robuste.

Fouloir	Dim. cylind.	Dim. approx.	sur cadre	sur pieds
200	1.200 k.	190 fr.	235 fr.	
400	1.800 k.	215	265	
500	2.500 k.	250	310	

Prix départ usine. Remise à nos Adhérents. Tous autres modèles nous consulter.

Arracheur de Pommes de Terre

Nouveau système breveté, perfectionné et bien au point, servant également à l'arrachage des Topinambours, Betteraves et Carottes fourragères, Rutabagas, troncs de Choux, etc... Cette machine permet un bon arrachage et triage dans tous les terrains. Très stable, elle peut être conduite par une seule personne, même avec une main, sur le côté de la ligne de travail pour éviter de piétiner les tubercules arrachés. Ceux-ci sont laissés à la surface, sur un sol nivelé dans la ligne même où ils étaient plantés. Les tubercules ne sont ni blessés, ni confusés, ni recouverts. On peut arracher tous les rangs, les uns après les autres, sans ramassage immédiat.



L'arracheur, avec lame de 0 m 42 de large, poids 86 kilos... 670 fr.

— — — — — 0 m 50 — — — — — 100 kilos... 700 »

Pour livraison avec rouleau (facultatif) majoration de 90 et 100 francs. Ces prix s'entendent départ fabrique. Remise à nos adhérents. Notice descriptive et références sur demande.

Trieurs à Grains

Se font à un seul diviseur (pour semence de blé) 6 résultats ; ou à deux diviseurs (pour toutes céréales) 8 résultats. En une partie, ou deux parties pour être plus transportables.

POUR GROSSE EXPLOITATION (rendement 5 à 7 hectolitres)

	1 Diviseur	2 Diviseurs
En une partie...	2.110 fr.	2.230 fr.
En deux parties...	2.160 fr.	2.280 fr.

POUR MOYENNE EXPLOITATION (rendement 3 à 4 hectolitres)

	1 Diviseur	2 Diviseurs
En une partie...	1.593 fr.	1.805 fr.
En deux parties...	1.758 fr.	1.900 fr.

POUR PETITE EXPLOITATION (En une partie)

	1 Diviseur	2 Diviseurs
Rendement 1 hl. 1/2	1.117 fr.	1.235 fr.
— 2 hl.	1.364 fr.	1.490 fr.

Tous autres modèles et catalogues sur demande. Ces prix s'entendent départ et remise à nos adhérents.

TARARES, nous consulter.

Moulins à Pommes

MOULINS A RESSORTS, A NOIX DROITES SUR PIEDS.

N° A. 10. — Noix long, 10 cm., débit 450 kilos, à un volant : 495 fr.

N° A. 12. — Noix long, 12 cm., débit 800 kilos, à 1 volant : 570 fr. ; à 2 volants : 645 fr.

N° A. 14. — Noix long, 14 cm., débit 1.000 kilos, pour marche au manège, à 1 volant : 575 fr. ; à 2 volants : 650 fr.

MARCHES DE LA VILLETTE Du Lundi 16 Juillet 1934. Table with 4 columns: Animaux, Antécédents, Cours officiels, Prix approximatifs. Includes sections for Du Jeudi 19 Juillet 1934 and Marché du Lundi - Arrivages par Départements.

Association Générale des Producteurs de Viande. LA REPARTITION DES ENTRÉES DE VIANDES CONGELÉES. A la suite de la publication des statistiques d'arrivages 1934, nous avons demandé à la Direction des Douanes quelques prévisions sur les chiffres d'entrées relatives aux viandes congelées de bœuf.

Confédération Générale des Producteurs de Lait. Le Bureau du Groupe parlementaire de la production et de l'industrie laitière et une délégation de la Confédération générale des Producteurs de lait et de la Fédération nationale des Coopératives laitières ont été reçus par M. Queuille, ministre de l'Agriculture, le vendredi 6 juillet.

LE PRIX DE DETAIL A PARIS. D'après les indices du Comité technique de l'Alimentation, la baisse des prix de détail par rapport à la moyenne de l'année 1930 était, au 15 juin : De 26,4 % pour la boucherie ; De 28,9 % pour la charcuterie.

Mariage. Nous apprenons le mariage de Mlle Suzanne Moreau, sténodactylo au Syndicat des Agriculteurs, avec M. Marcel Blanchard. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à la basilique Saint-Donatien, à Nantes, le mercredi 25 juillet, à 11 heures.

La Situation Viticole et des Cours des Vins. Dans la Sarthe, coteaux du Loir, un peu d'oïdium et de cochylys. La perspective est bonne, à condition, naturellement, que le temps reste favorable. Il n'y a presque plus rien à vendre. Quelques lots de petits vins rouges cotent 350 francs la barrique, et du blanc, de qualité courante entre 400 et 650 francs départ.

La Situation. La situation inquiétante du marché du bétail, que nous signalons dans notre dernière chronique, s'est aggravée depuis une quinzaine de jours. Bien que l'élément étranger soit pratiquement négligeable, l'offre est très importante du fait des arrivages intérieurs trop abondants en bovins et veaux notamment, et ne peut s'écouler qu'avec les plus grandes difficultés.

A la Fédération des Associations Viticoles de France. La Fédération des associations viticoles régionales de France, qui groupe toutes les confédérations viticoles des différentes régions, a tenu, cette année, son assemblée générale statutaire, à Dijon.

Association Générale des Producteurs de Viande. LA REPARTITION DES ENTRÉES DE VIANDES CONGELÉES. A la suite de la publication des statistiques d'arrivages 1934, nous avons demandé à la Direction des Douanes quelques prévisions sur les chiffres d'entrées relatives aux viandes congelées de bœuf.

Confédération Générale des Producteurs de Lait. Le Bureau du Groupe parlementaire de la production et de l'industrie laitière et une délégation de la Confédération générale des Producteurs de lait et de la Fédération nationale des Coopératives laitières ont été reçus par M. Queuille, ministre de l'Agriculture, le vendredi 6 juillet.

LE PRIX DE DETAIL A PARIS. D'après les indices du Comité technique de l'Alimentation, la baisse des prix de détail par rapport à la moyenne de l'année 1930 était, au 15 juin : De 26,4 % pour la boucherie ; De 28,9 % pour la charcuterie.

Mariage. Nous apprenons le mariage de Mlle Suzanne Moreau, sténodactylo au Syndicat des Agriculteurs, avec M. Marcel Blanchard. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à la basilique Saint-Donatien, à Nantes, le mercredi 25 juillet, à 11 heures.

La Situation Viticole et des Cours des Vins. Dans la Sarthe, coteaux du Loir, un peu d'oïdium et de cochylys. La perspective est bonne, à condition, naturellement, que le temps reste favorable. Il n'y a presque plus rien à vendre. Quelques lots de petits vins rouges cotent 350 francs la barrique, et du blanc, de qualité courante entre 400 et 650 francs départ.

La Situation. La situation inquiétante du marché du bétail, que nous signalons dans notre dernière chronique, s'est aggravée depuis une quinzaine de jours. Bien que l'élément étranger soit pratiquement négligeable, l'offre est très importante du fait des arrivages intérieurs trop abondants en bovins et veaux notamment, et ne peut s'écouler qu'avec les plus grandes difficultés.

Céréales d'Automne. Nous pensons être utile aux membres de notre Syndicat en signalant les conditions auxquelles ils peuvent se procurer les céréales de semences de la Maison Vilmorin.

Graines Potagères et de Fleurs. En août, les semis d'automne (semis de pleine terre) baissent leur plein et la Maison Vilmorin attire tout particulièrement l'attention sur un choix de variétés de première qualité à semer au cours de ce mois et dont elle possède des lots de graines extra : Carotte rouge courte améliorée à forcer (en sols légers).

Marché Linier. Le marché, tout au moins dans les compartiments liniers, est toujours dans l'expectative, et les transactions sont limitées aux besoins urgents.

Pommade contre le Varro. 5 francs le pot ou 9 francs les deux pots.

L'Agriculture et l'Impôt sur le chiffre d'affaires dans la Réforme fiscale. Nous croyons intéressant de reproduire ici la déclaration de M. Germain-Martin, Ministre des Finances, sur les répercussions à attendre de la réforme fiscale en ce qui concerne l'assujettissement des produits agricoles à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Offres et Demandes. Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

Loi de la Comilé d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre. Par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants s'est trouvé dans la nécessité de retarder le tirage de sa tombola.

Contre le Doryphore. Nous disposons à Nantes d'un certain nombre de pulvérisateurs à dos, en cuivre très épais, contenance 15 litres, simples et robustes, pour le traitement des pommes de terre contre le doryphore, ou pour la vigne.

L'Institut Dentaire National. 23, Place de la Bourse - (Angle rue de la Fosse) - NANTES. L'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL permet aux gens de la campagne de se faire soigner, extraire, et remplacer les dents par ses spécialistes.

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

— Où voulez-vous en venir, mademoiselle Solange ? Si vous voulez prétendre que je n'avais pas le droit de vendre cette demeure à M. Spinder, je suis prêt à vous montrer les papiers m'y autorisant.

— Vos titres de propriété, quoi. Mais il ne s'agit pas de la vente récente, mais de l'autre.

— Justement, votre père et moi avons tout réglé avant son départ. Il m'a donné quittance de tout, je suis en règle...

— Oh ! je n'ai jamais douté de cela, cher monsieur Piémont ! Je vous tiens pour l'intégrité en personne. Je ne veux parler que de la vente réelle ou fictive...

— Ecoutez, ma chère enfant, je ne m'attendais pas à de telles demandes de votre part, sinon, j'aurais apporté avec moi les différents actes y répondant. Madame de Borel les a examinés ; elle n'y

a rien trouvé à redire, et je puis vous affirmer, sur mon honneur, que tout, à cette époque-là, s'est passé loyalement entre monsieur votre père et moi.

Je restai une minute silencieuse, ma sérénité subitement envolée.

— Ainsi, mon père avait bien vendu la Chataigneraie ! murmurai-je abattue.

— En avez-vous doute, vraiment ?

— Oui, j'espérais qu'il ne s'agissait pas d'une vente réelle. L'abandon de cette demeure, le soin qu'on avait mis de ne rien y changer, de laisser tout en le même état...

— Vous avez dit, vous-même, que je l'habitais rarement.

— Evidemment ! Mais je ne parvenais pas à comprendre qu'un homme tel que mon père se fût séparé de cette demeure familiale. Tenez, vous me l'affirmez ; eh bien, je ne parviens pas à vous croire ! Tout en moi se révolte contre cette pensée que mon père soit devenu de sa propre volonté, un étranger ici, que moi, je n'y sois rien ?

— Votre père voulait voyager... il n'était pas certain de revenir, car enfin, il pouvait mourir au loin.

— Eh ! qu'importe, j'étais là, moi !... Il avait une fille... il ne devait pas, il n'a pu m'oublier. Ah ! ce n'est pas possible : il n'a pas fait cela, je ne le crois pas !

— Vous m'embarrassez très fort, ma pauvre enfant, car je n'ai pas à juger les actes de votre père... Il est certain qu'il aurait dû penser à vous conserver ce pa-

trimoine qui faisait de vous une riche héritière.

— Laissons de côté la question argent, m'écriai-je brusquement. Je ne tiens à la Chataigneraie que parce qu'elle est le berceau de mes miens et que j'y suis née. Si je m'inquiète de sa vente d'il y a quinze ans, c'est qu'elle représente pour moi un point d'importance important qu'une fortune, si grosse soit celle-ci.

— Et quoi donc peut vous paraître plus important, mon enfant ? dit le notaire gravement.

— Mais le retour et la vie de mon père, car vous ne croyez pas à sa mort, vous ! Vous savez bien qu'il n'a pas péri en mer comme on l'a dit ?

— Voici la première fois que j'entends dire qu'il soit mort.

— A la bonne heure !

— Mais c'est aussi la première fois qu'on m'affirme qu'il vit encore. Il est disparu, cela seul, je crois, est certain.

— Disparu, disparu ! protestai-je. Peut-on dire qu'un homme soit disparu quand on sait ce qu'il a fait et où il a vécu !

— Le sachiez-vous ?

— Oui, je sais ! affirmai-je avec force, bien que, hélas ! ma certitude ne fut pas si complète. J'ai cherché et je suis arrivée à suivre sa trace jusque dans ces dernières années. C'est depuis deux ans, seulement que j'ai perdu celle-ci ; mais patience, bientôt je la saurai tout.

— Voici une nouvelle qui me fait plai-

sir. De tout mon cœur, je souhaite que vous réussissiez, ma chère enfant. Mais que dit Madame de Borel ! A-t-elle, comme vous, la même foi aveugle dans la réussite. Si j'avais été plus calme à cette minute j'aurais remarqué ce qui me saute aux yeux, à présent, en écrivant ces lignes, c'est que Maître Piémont ne paraissait pas très ému de mes confidences.

— Scepticisme sans doute... Mais qu'importe l'opinion des autres ! l'avenir seul donnera tort ou raison à l'espoir filial qui remplit mon cœur.

Cependant, la question précise du notaire au sujet de ma mère, calma mon agitation.

— Ma pauvre maman ignore tout, je n'ai pas voulu troubler sa torpeur douloureuse pour la rejeter en plein drame ! Il se peut que mes recherches aboutissent à une tombe, mais il se peut aussi qu'elles arrivent jusqu'à mon père vivant, dans le premier cas, je laisserai ignorer la vérité à ma mère. Dans le second, oh ! avec quel bonheur je la lui ferai connaître.

— Et vous croyez qu'elle partagera pleinement votre joie ?

— Oh ! j'en suis certaine, j'en suis certaine !

— On prétend, cependant... pardonnez-moi de vous répéter cet on-dit... on affirme que Madame de Borel ne parle jamais de son mari.

— Mais elle en porte fidèlement le deuil, répliquai-je vivement. Elle vit une vie de

cloître au milieu des vivants. Elle ne prend aucun plaisir et ne se mêle à aucune fête...

— Par goûts sédentaires, peut-être.

— Non, parce qu'elle se souvient et qu'elle attend.

Le notaire réfléchit quelques instants, puis me dit :

— Ecoutez, mon enfant, croyez-en ma vieille expérience, j'ai bien peur que vous ne trouviez que larmes et déceptions à remuer ces cendres. Vous êtes jeune, suffisamment riche, la vie s'ouvre devant vous toute riante ; laissez le passé en paix... regardez en avant et non en arrière... tout le reste n'est que fantôme et désolation.

Je secouai la tête pensivement.

— Nous ne sommes maîtres ni de nos pensées ni de notre destinée. Depuis que l'ombre du passé m'a effleurée, je me sens envahie de son ambiance : elle m'altère, elle m'étreint, je sens qu'elle me domine... toute ma volonté est tendue en arrière. Je ne songe qu'à faire revivre ce passé chéri, à le ressusciter, en retrouvant mon père s'il vit encore, ou le pleurant éternellement s'il est mort...

Je crus percevoir, à nouveau, un bruit derrière moi.

Ce devait être une hallucination de mon oreille, mais je ne pus m'empêcher de me lever et de m'approcher d'une tenture que je soulevai. Il n'y avait naturellement rien derrière, qu'une boiserie de muraille toute unie.

— Que faites-vous ? fit le notaire étonné.

— Je croyais avoir entendu marcher, répondis-je un peu confuse de mon erreur.

— Je ne pense pas ; les appartements situés de ce côté-ci n'ont pas été ouverts encore. Il n'y a que Monsieur Spinder dans la maison et je crois vous avoir dit qu'il avait gardé un peu la chambre, ce matin.

— Monsieur Spinder vit-il donc seul ?

— Presque, il est un veuf. J'ignore s'il a des enfants mais je lui sais beaucoup d'amis.

— Il a l'air, en effet, d'être très bon sous sa grande barbe grise et ses vilaines lunettes noires.

— Il a la vue très délicate ; le grand jour le gêne, m'a-t-il dit.

Comme mon interlocuteur achevait de parler, la porte s'ouvrit et notre hôte apparut.

Je me levai vivement pendant qu'il venait vers moi.

— Vous avez été souffrant, monsieur ? m'informai-je aussitôt en serrant la main qu'il me tendait.

— Un peu... une violente migraine.

Je remarquai, en effet, qu'il avait mauvaise mine et paraissait un peu abattu.

— J'ai mal dormi cette nuit, répliquai-je s'éloignant un peu pour se débarrasser sans doute à mon indiscret examen. Il n'en faut pas plus pour m'abattre. Quand j'aurai eu le plaisir de causer un long moment avec vous, il n'y paraîtra plus.

(A suivre).

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 18 juillet.

Farine de froment... 171
Blé (récolte 1933)... 131,50
Avoine grise... 56
Avoine bigarrée... 49
Sarrasin Bretagne... 107
Sarrasin Loire-Inférieure... 107
Orge indienne... 70
Son bonne fabrication... 45

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE

Cours du 13 juillet

VEAUX : 550. — Le kilo sur pied : 1re qualité, 2,75 à 3,75. Tous les kilos payables.

BOEUF : 8. — Le demi-kilo : De vant : 1re qualité, 2 à 2,50 ; 2e qual., 1,50 à 2 fr. ; 3e qual., 1 à 1,50. — Derrière : 1re qualité, 4,25 à 4,75 ; 2e qual., 3 à 4 fr. ; 3e qual., 2,25 à 2,75.

MOUTONS : 218. — Le demi-kilo : 1re qualité, 7 à 8 fr. ; 2e qual., 6 à 7 fr. ; 3e qual., 5 à 6 fr.

AGNEAUX : — Sans tarif.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 550. — Le kilo sur pied : 1 fr. 75 à 3 fr. 25.

Il est à observer que ces prix s'entendent rentrés en ville, frais de marché, perte de kilo à déduire : 0,50.

Moyenne : 1 fr. 70.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Foin de blé en botte... 210 à 215
Paille de blé pressée... 205 à 210
Foin nouveau, les 500 kilos... 90 à 110 suivant région et qualité.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 17 juillet.

Aubergines, le kilo, 4 fr. — Artichauts, la douzaine, 10 fr. — Carottes, la botte, 0 fr. 50. — Céleri rave, le paquet, 6 fr. — Choux blancs, le paquet, 5 à 7 fr. — Choux pommés, les 15 à 25 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 25 à 5 fr. — Concombres, la douzaine, 10 fr. — Cresson, la douzaine, 5 fr. — Chicorées, la douzaine, 6 fr. — Escalotes, le kilo, 3 fr. — Ecarottes, la douzaine, 6 fr. — Epinards, le kilo, 2 fr. — Haricots verts, le kilo, 3 à 5 fr. — Laitues, les vingt, 5 à 8 fr. — Melons, la pièce, 3 à 8 fr. — Navets, le paquet, 0 fr. 50 à 1 fr. — Oseille, le kilo, 0 fr. 50.

Oignons, le kilo, 1 fr. — Pommes, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, le paquet de trente, 5 à 7 fr. — Prunes, le kilo, 3 à 4 fr. — Poires, le kilo, 3 à 5 fr. — Pêches, le kilo, 4 à 7 fr. — Romarins, la douzaine, 15 à 25 fr. — Radis, la douzaine, 6 fr. — Raisin, le kilo, 12 fr. — Salaisins, le paquet, 2 fr. 50. — Tomates, le kilo, 2 fr. — Pommes de terre, les 100 kilos, 70 fr.

MARCHÉ DES INNOCENTS

Paris, le 17 juillet.

POMMES DE TERRE

Les cours sont dans l'ensemble bien tenus. Les nouvelles des récoltes en terre sont irrégulières en toutes régions.

On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée :

Mayotte de Bretagne, 52 ; Paimpol, 54 ; Fin de Siècle Bretagne, 46 ; Saint-Malo, 56 ; Roscoff, 50 ; Saucisse rouge de Bretagne, 75 à 85 ; Early Sarthe, 65 ; Esterling Sarthe, 58 ; du Nord, 55 ; de Paris, en culture, 60 à 70 ; Hainaut de Paris ordinaires en culture, 80.

CAROTTES. — Transactions nulles par suite de la concurrence de la marchandise en botte. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée :

Auxonne, 34 nominal.

OIGNONS. — Affaires très calmes. On cote aux 100 kilos, wagons départ, marchandise logée :

Albi, 38 ; Cavillon, 30 ; Aubagne, 38 à 40 ; Vendée, 48 à 50.

PAILLÉS ET FOURRAGES

Paris. — Marché libre.

Les pailles pressées et les fourrages sont fermes. On cote par balles pressées, haute densité, aux 100 kilos de départ Centre, Ouest, Nord, Est :

Paille de blé, 9 à 10 ; d'avoine, 7,50 à 8,50 ; d'orge ou escourgeons, 7,50 à 8,50.

Foin, 33 à 36 ; Luzerne, 34 à 36 ; Treffe, 29 à 31.

Cours des Vins

Muscadet, la barrique... 700 à 800
Gros-plant... 250 à 350
Sablés... 275 à 325
Océlog... 250 à 300
Noah... 175 à 225

MARCHÉS RÉGIONAUX

CHATEAUBRIANT, 16 juillet.

Blé nouveau, taxe, 106 fr. ; avoine, seigle, orge, sarrasin, farine, son, sans changement.

Les 500 kilos : paille de blé, 100 à 110 fr. ; foin, 100 à 115 fr.

Cidre, 100 à 105 fr. la barrique, droits en sus.

Au kilo : beurre ordinaire, 8 à 8,50 ; beurre fin, 14 à 14,50 ; œufs, la douz., 2,25 à 2,50.

La pièce : poulets, 12 à 14 fr. ; pintons, 4 à 5 fr. ; lapins, 10 à 12 fr. ; Beufs gras, 2 à 2,50 le kilo ; vaches laitières ou amouillantes, de 1,000 à 1,300 fr. ; vaches grasses, 1,50 à 2 fr. le kilo ; génisses, 600 à 800 fr. ; veaux gras, 2,50 à 2,85 le kilo ; moutons, 4,50 à 5 fr. ; Porcs de lait, 50 à 80 fr. ; porcs maigres, 120 à 200 fr. ; porcs gras, 3,80 à 3,85 le kilo.

Chevaux de travail, 2,000 à 2,500 fr. ; chevaux de boucherie, 400 à 900 fr. ; poulains d'un an, 1,000 à 1,200 fr.

DLAIN, 18 juillet.

Blé, toujours sans affaire, la récolte paraît belle dans la région ; farines, 170-171 fr. ; sons, 40 à 45 fr. ; les 100 kilos, sarrasin, 96 à 101 fr. ; le sarrasin à mauvaise apparence : seigle, 60 à 65 fr. ; orge, 61 à 65 fr. ; avoine, 57 à 61 fr. ; Paille, 100 à 110 fr. ; les 500 kilos : foin, 105 à 130 fr. ; pas de fourrages verts.

Beurre de table, 7,50 à 8 fr. la livre ; beurre ordinaire, 6,50 à 7 fr. ; œufs, 2,75 à 3 fr. la douzaine ; lait, 1,10 le litre ; lait pour la boucherie, 0,60 le litre. Volailles : poulets, 20 à 40 fr. la couple (5,50 à 6 fr. la livre vif) ; canards, 12 à 20 fr. la pièce ; lapins, 6 à 18 fr. (2,50 à 2,75 la livre vif) ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire. Cidre, 90 à 130 fr. ; suivant qualité, la barrique de 220 litres (droits de circulation en sus) ; au détail, 0,90 à 1 fr. le litre. Bestiaux : bœufs, 2 à 2,50 le kilo ; taureaux, 1,60 à 1,80 ; vaches, 1,50 à 2 fr. ; génisses grasses, 2,60 à 3,10 ; veaux, 3,75 à 4 fr. ; moutons et agneaux, 4,50 à 6 fr. ; porcs gras, 3,90 à 4 fr. ; courants, 1,80 à 2,60 fr. pièce ; porcelets de six semaines à trois mois, 75 à 170 fr.

NOZAY, 16 juillet.

Blé, à la taxe ; avoine, 60 à 61 fr. ; seigle, 64 à 65 fr. ; orge, 70 à 71 fr. ; sarrasin, 88 à 99 fr. ; farine de froment, 171 fr. ; son, 49 à 50 fr.

Les 500 kilos : paille de blé, 105 à 110 fr. ; foin, 110 à 115 fr.

Le kilo : beurre ordinaire en gros, 11 à 11,25 ; beurre fin, au détail, 12 à 12,50 ; œufs, la douzaine, 2,25 à 2,50.

La couple : poulets de grain, petits 20 à 25 fr. ; gros 28 à 35 fr. (à raison de 9 à 10 fr. le kilo vivant) ; poules, 28 à 32 fr. ; canards, 25 à 30 fr. ; lapins, la pièce, 9 à 13 fr.

Le kilo sur pied, pour la boucherie : bœuf, 2 à 2,60 ; vache, 1,50 à 1,90 ; veaux, 2,50 à 2,60 ; vieux moutons, 4 à 4,50 ; agneaux de l'année, 5,25 à 5,75 ; porcs gras, 3,80 à 3,90.

Porcelets de six à huit semaines, 50 à 90 fr. ; porcelets de deux à trois mois, 100 à 170 fr. ; courants de trois à quatre mois, 180 à 200 fr.

CANDÉ, 16 juillet.

Orge, 65-70 fr. les 100 kilos ; avoine, 60-65 fr. ; Poulx, la couple, 22 à 28 fr. ; poulets, la couple, 18-24 fr. ; Paille, les 1.000 kilos, 190-200 fr. ; foin, 300-350 fr. ; Canards, la couple, 20 à 22 fr. ; lapins, la pièce, 10-12 fr. ; pigeons, la couple, 8,50 à 9,50 ; œufs, la douzaine, 2,25 ; beurre, la livre, 5,50 à 6 fr.

Porcs gras, le kilo, 4-4,40 ; porcs maigres, la pièce, 140-270 fr. ; porcelions, la pièce, 50 à 80 fr.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets la couple, gros 35 à 40 fr. ; moyens 30 à 35 fr. ; petits 25 à 30 fr. ; pigeons, 10 à 12 fr. ; canards, la pièce, 13 à 15 fr. ; lapins, 15 à 16 fr. ; œufs, la douzaine, 3 à 3,60 ; beurre, la livre, 7 à 7,50 ; veaux, le kilo, 3 à 4,25.

MONTOIR, 17 juillet.

Vaches grasses aménées 175, vendues 115, 1re qualité 2,50, 2e qual. 2,30 qual. 0,80 à 1 fr. ; bœufs gras aménés 7, vendus 4, de 1,75 à 2,30 ; taureaux aménés 6, vendus 5, de 1,40 à 1,60.

Vaches pleines ou en lait, aménées 17, vendues 7, de 750 à 1,350 fr.

CLAISON

Farine, les 100 kilos, 171 fr. ; avoine, 70 fr. ; blé noir, 110 fr. ; son, 50 à 55 fr. ; foin, les 500 kilos, 150 fr. ; paille, 110 à 115 fr. ; Poulets gros, la couple, 32 à 35 fr. ; moyens 28 à 31 fr. ; petits 25 à 27 fr. ; lapins, la pièce, 8 à 12 fr. ; œufs, la douzaine, 3,50 à 4 fr. ; beurre, la livre, 6,50 à 9,50. Beufs de travail, la paire, 2,500 à 4,500 fr. ; vaches grasses, 1,500 à 2,75 ; vaches laitières, 800 à 2,000 fr. ; veaux, le kilo, 4 à 4,50 ; porcs, 4,20 ; porcs de lait, 100 à 160 fr.

P.O. - Midi

Exploitation commune des Réseaux d'Orléans et du Midi

AVIS AU PUBLIC

A l'occasion des courses de Saint-Etienne-de-Montluc, le dimanche 22 juillet prochain, le train express 3432 partant de Saint-Etienne-de-Montluc à 21 h. 32 desservira exceptionnellement Couëron.

Ce train prendra des voyageurs de toutes classes.

Exploitation commune des Réseaux d'Orléans et du Midi

AVIS AU PUBLIC

A l'occasion des courses de Cordemais, le dimanche 12 août, le train express 3432 (dimanches et fêtes), passant à 21 h. 25, s'arrêtera exceptionnellement à Cordemais pour y prendre des voyageurs de toutes classes.

Le train express 3432 s'arrête à Saint-Etienne-de-Montluc.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

ETE 1934

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FIN DE SEMAINE A LA MER

en toutes classes

au départ de TOURS, ANGERS et NANTES pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

avec

REDUCTION DE 40 %

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUTES CLASSES

au départ de NANTES, CHANTENAY et SAINT-NAZAIRE pour SAINT-NAZAIRE, PORNICHET, LA BAULE-LES-PINS, LA BAULE-ESCOUBLAC, LE POUILLIEN, BATZ-sur-MER, LE CROISIC et GUERANDE.

Ces billets sont délivrés tous les jours, du 20 mai au 30 septembre ; les jeudis, dimanches et fêtes, du 1^{er} octobre 1934 au 8 juin 1935.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares ci-dessus.

Excursions dans la PRESQU'ILE GUERANDAISE

BILLETS SPECIAUX D'ALLER ET RETOUR A DEMI-TARIF EN TOUT